liberté égalité fraternité

N° 1-1-19

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi trente et un janvier, le Conseil Municipal de la commune de VALLET légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jérôme MARCHAIS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 janvier 2019

Nombre de Conseillers :	
en exercice	28
présents	23
votants	27

PRESENTS
M. Jérôme MARCHAIS, M. Jean-Marie POUPELIN, Mme Laurence SEIGNEURIN, M. Hervé AUBRON, Mme Céline CHARRIER, M. Mathieu LEGOUT, M. Pascal PAILLARD, M. Mickaël COLAISSEAU, M. Ludovic BUZONIE, Mme Béatrice BRICHON, M. Thierry BEAUQUIN, Mme Cécile HALLEREAU, M. Yannick GERARD, Mme Françoise DENIEUL, M. Stéphane DAVID, M. Anthony BODIN, Mme Delphine MARCHAND, Mme Audrey PICHON, M. Thierry FONTENEAU, Mme Nicole LACOSTE, M. Joël CHARPENTIER, M. Manuel GAULTHIER, Mme Nathalie BOBIERE

ABSENTES EXCUSEES
Mme Sonia LE POTTIER (pouvoir à M. Jérôme MARCHAIS)
Mme Josette CHIRAT (pouvoir à M. Jean-Marie POUPELIN)
Mme Céline PEROCHEAU (pouvoir à M. Hervé AUBRON)
Mme Anne EON (pouvoir à M. Manuel GAULTHIER)

ABSENTE
Mme COLLET N.

M. Anthony BODIN a été élu secrétaire de séance.

OBJET

Centre Communal d'Action Sociale de VALLET

Nomination d'un nouveau membre au conseil d'administration

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment, son article L. 2573-32,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment ses articles L 123-6 et R 123-7 à R 123-12,

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 5 novembre 2015 désignant les membres élus au Conseil d'administration du CCAS,

Considérant que Madame Victoria JOLLY, conseillère municipale, a démissionné de sa fonction à compter du 3 décembre dernier, ce qui entraîne sa démission de membre du C.C.A.S. de VALLET,

Considérant que dans la mesure où aucun suppléant n'était prévu dans la liste élue le 5 novembre 2015, il est nécessaire de procéder à une nouvelle désignation de l'ensemble des membres élus au conseil d'administration du CCAS de VALLET,

Considérant la liste unique déposée pour être membres du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale :

- LE POTTIER Sonia
- PEROCHEAU Céline
- CHIRAT Josette
- DENIEUL Françoise
- COLLET Nathalie
- MARCHAND Delphine
- EON Anne

Après avoir, conformément à l'article R. 123-8 susvisé, voté à scrutin de liste secret à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel et procédé au dépouillement, les résultats suivants ont été constatés

.../...

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture le : - 5 FEV. 2019

et de la publication le : - 6 FEV. 2019

.../...

- Nombre de bulletins : 27
- Bulletins blancs ou nuls : 8
- Nombre de suffrages exprimés : 19
- Nombres de suffrages obtenus par la liste : 19

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

DE PROCLAMER en tant que membres du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale :

- LE POTTIER Sonia
- PEROCHEAU Céline
- CHIRAT Josette
- DENIEUL Françoise
- COLLET Nathalie
- MARCHAND Delphine
- EON Anne

Accusé réception Préfecture, via FAST,

le 5 FEV. 2019

En Mairie, le 31 janvier 2019

Le Maire,
Jérôme MARCHAIS

MAIRIE DE VALLET 44330

N° 2-1-19

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi trente et un janvier, le Conseil Municipal de la commune de VALLET légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jérôme MARCHAIS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 janvier 2019

Nombre de Conseillers :	
en exercice	28
présents	23
votants	27

PRESENTS
M. Jérôme MARCHAIS, M. Jean-Marie POUPELIN, Mme Laurence SEIGNEURIN, M. Hervé AUBRON, Mme Céline CHARRIER, M. Mathieu LEGOUT, M. Pascal PAILLARD, M. Mickaël COLAISSEAU, M. Ludovic BUZONIE, Mme Béatrice BRICHON, M. Thierry BEAUQUIN, Mme Cécile HALLEREAU, M. Yannick GERARD, Mme Françoise DENIEUL, M. Stéphane DAVID, M. Anthony BODIN, Mme Delphine MARCHAND, Mme Audrey PICHON, M. Thierry FONTENEAU, Mme Nicole LACOSTE, M. Joël CHARPENTIER, M. Manuel GAULTHIER, Mme Nathalie BOBIERE

ABSENTES EXCUSEES
Mme Sonia LE POTTIER (pouvoir à M. Jérôme MARCHAIS)
Mme Josette CHIRAT (pouvoir à M. Jean-Marie POUPELIN)
Mme Céline PEROCHEAU (pouvoir à M. Hervé AUBRON)
Mme Anne EON (pouvoir à M. Manuel GAULTHIER)

ABSENTE
Mme COLLET N.

M. Anthony BODIN a été élu secrétaire de séance.

OBJET

INTERCOMMUNALITE

Communauté de Communes Sèvre & Loire

Modification des statuts de la CCSL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L5211-5-1, L5211-5-1, L5211-17, L5211-17,
Vu l'arrêté préfectoral du 20 mars 2018 actant la modification des statuts de la Communauté de communes Sèvre et Loire au 1er janvier 2018 ;
Considérant que la Communauté de communes, du fait de sa fusion, disposait d'un délai de 2 ans pour harmoniser ses compétences facultatives sur l'ensemble du territoire ;

Il est nécessaire de procéder à la modification des statuts de la Communauté de communes Sèvre et Loire afin de mettre à jour ceux-ci suivant les différentes orientations prises au cours de ces derniers mois, lors de l'harmonisation des compétences sur les sujets suivants :

Compétence obligatoire : définition de l'intérêt communautaire en matière de politique du commerce et soutien aux activités commerciales

La délibération n° 20181212-16 de ce jour, par laquelle le Conseil Communautaire définit l'intérêt communautaire en matière de politique du commerce et de soutien aux activités commerciales, comme suit :

- Soutien au dernier commerce :
  - Soit le dernier commerce alimentaire de la commune et/ou commerce ayant une base alimentaire offrant du multiservice ;
  - Principes de fonctionnement :
    - Accompagner techniquement les porteurs de projet : viabilité, conseil, aide à la recherche de subventions ;
    - Accompagner financièrement les porteurs de projet : Aide à l'investissement hors immobilier ;
    - Accompagner les communes en matière d'aménagement : étude, AMO, procédure PLU ;
    - La Communauté de communes Sèvre et Loire n'interviendra pas dans le portage immobilier.

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture le : - 5 FEV. 2019

et de la publication le : - 6 FEV. 2019

.../...

.../...

- Aménagement et accompagnement au développement des pôles commerciaux, d'intérêt communautaire :
  - Définition : une zone est considérée à vocation commerciale lorsqu'elle regroupe principalement des activités commerciales.
  - Soit : trois zones existantes : le Val Fleury 1 et 2 et la Noue (Divatte-sur-Loire), L'Aulnaie (Saint-Julien-de-Concelles) et les Dorices puis la ZAC du Brochet (Vallet)) et deux zones futures (La Landelle (Le Loroux-Bottereau) et la zone de convergence entre Saint-Julien-de-Concelles et Le Loroux-Bottereau).
  - Principes de fonctionnement :
    - Favoriser le développement commercial au sein des zones commerciales d'intérêt communautaire ;
    - Maitriser les implantations dans le diffus pour ne pas encourager le développement du commerce sur certains secteurs ;
    - Accompagner techniquement les porteurs de projet : viabilité, conseil, aide à la recherche de subventions ;
    - Accompagner les communes en matière d'aménagement : étude, AMO, procédure PLU ;
    - Mettre en place un dispositif d'aide financière, sur le volet immobilier des investissements, en complément d'aides régionales et/ou européennes.
  - Organiser une veille sur les appels à projets et dispositifs en lien avec le commerce afin de les relayer aux communes.

Compétence optionnelle : Politique du logement et du cadre de vie

Par délibération n°D-20180627-24 en date du 27 juin 2018, le Conseil Communautaire a modifié l'intérêt communautaire en matière de politique du logement et du cadre de vie comme suit :
6) Politique du logement et du cadre de vie
a) Politique du logement social d'intérêt communautaire au travers d'un Programme Local de l'Habitat (P.L.H.)
b) Action par des opérations d'intérêt communautaire en faveur des personnes défavorisées. Sont considérés d'intérêt communautaire :
- Gestion des logements temporaires sociaux et des logements pour personnes victimes de violences conjugales, hors logements de secours
- Gestion des locaux affectés aux associations caritatives d'intérêt communautaire

Il convient donc que les statuts soient mis à jour avec cette nouvelle rédaction.

Compétence facultative : Gestion des transports des scolaires vers les équipements structurants culturels, sportifs et de loisirs

Il est proposé de rattacher cette activité à chaque compétence facultative thématique correspondante :
- Politique culturelle pour les transports vers les équipements de cinéma.
- Politique sportive et de loisirs pour les transports vers les équipements aquatiques et salles de sport pour les communes ne disposant pas d'équipement sportif polyvalent fermé.
- Politique de promotion du territoire pour les transports vers le Centre d'Activités et de Plein d'Air de Saint Julien de Concelles.

Compétence facultative liée à la politique enfance

Dans le cadre de l'harmonisation de la compétence Politique éducative de la CCSL, la commission enfance et le bureau ont souhaité :
- La non-intervention de la CCSL dans le cadre de la compétence scolaire déjà gérée par les communes pour les écoles primaires, par le Département pour les collèges et par la Région pour les lycées ;
- Conserver et harmoniser une partie des fonds dédiés aux transports des écoles, collèges ou ALSH vers les équipements structurants : déplacements vers les piscines, Cap'Nature et cinémas ;
- Recentrer la CCSL sur des missions dont le rayonnement est communautaire à savoir :
  - La gestion du Relais Assistantes Maternelles, lieu ressources à destination des parents et assistantes maternelles ;

.../...

.../...

- La coordination des politiques contractuelles avec la CAF (CEJ, CTG), en lien étroit avec les communes ;
- La participation et le soutien aux actions de parentalité : réseau parentalité du vignoble, école des parents et des éducateurs, lieu d'accueil enfants parents, ludothèque, Maison des Adolescents...

Ainsi il est proposé de modifier les statuts de la façon suivante :
12) Politique éducative, action en direction de la petite enfance, l'enfance, la jeunesse et la parentalité.

a) Gestion du Relais d'Assistantes Maternelles.
b) Coordination des politiques contractuelles de financement en matière de petite enfance, l'enfance, la jeunesse et la parentalité, et des actions réalisées dans ce cadre par l'EPCI et de ses communes-membres sur le territoire.
~~c) Soutien au Réseau d'Aide Spécialisée aux Enfants en Difficulté (RASED)~~
d) Soutien et partenariat avec les associations et institutions ~~à caractère éducatif~~ d'accueil et d'accompagnement à la petite enfance, l'enfance, la jeunesse et la parentalité dont le rayonnement est communautaire.
~~e) Soutien et partenariat avec les établissements scolaires pour les classes de perfectionnement et d'adaptation, les collèges et leurs associations~~

Compétence facultative sur la politique de promotion du territoire

Suite à la fusion, la Communauté de Communes Sèvre et Loire doit harmoniser et définir l'intérêt communautaire en matière d'aires de pique-niques et camping-cars.
Après échanges au sein de la commission et du bureau communautaire, il est proposé de définir d'intérêt communautaire comme suit : l'aménagement, l'entretien et la gestion des aires de camping-cars.
Les aires de pique-nique relèveront à compter du 1er janvier 2019 de la gestion communale.

Compétence facultative : Sécurité, défense et ordre public

Dans le cadre de l'harmonisation des compétences suite à la fusion des deux anciens EPCI, il est proposé de ne pas définir, en tant que compétence communautaire, le soutien aux centres de secours de Vallet et Le Pallet pour lesquels la CCSL ne versait plus de subvention de fonctionnement depuis 2017.
Il est également proposé de transférer aux communes la gestion du chenil construit et géré par l'ex-CCV.
Ces deux compétences sont donc retirées des statuts de la CCSL.

Accusé réception Préfecture, via FAST,
le 5 FEV. 2019

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide, par 23 voix "pour" et 4 abstentions (MMES BOBIERE N. – EON A. – LACOSTE N. – M. GAULTHIER M.) :

D'APPROUVER la modification des statuts de la Communauté de Communes Sèvre & Loire reprenant l'ensemble des points expliqués ci-dessus et annexés à la présente délibération.

DE PRECISER que la modification des statuts sera validée dès lors que deux tiers des communes représentant la moitié de la population (ou l'inverse) s'y seront prononcés favorablement, conformément aux dispositions des articles L.5211-17 et 5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En Mairie, le 31 janvier 2019

Le Maire,
Jérôme MARCHAIS

MAIRIE DE VALLET 44330

liberté égalité fraternité

N° 3-1-19

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi trente et un janvier, le Conseil Municipal de la commune de VALLET légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jérôme MARCHAIS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 janvier 2019

Nombre de Conseillers :	
en exercice	28
présents	23
votants	27

PRESENTS
M. Jérôme MARCHAIS, M. Jean-Marie POUPELIN, Mme Laurence SEIGNEURIN, M. Hervé AUBRON, Mme Céline CHARRIER, M. Mathieu LEGOUT, M. Pascal PAILLARD, M. Mickaël COLAISSEAU, M. Ludovic BUZONIE, Mme Béatrice BRICHON, M. Thierry BEAUQUIN, Mme Cécile HALLEREAU, M. Yannick GERARD, Mme Françoise DENIEUL, M. Stéphane DAVID, M. Anthony BODIN, Mme Delphine MARCHAND, Mme Audrey PICHON, M. Thierry FONTENEAU, Mme Nicole LACOSTE, M. Joël CHARPENTIER, M. Manuel GAULTHIER, Mme Nathalie BOBIERE

ABSENTES EXCUSEES
Mme Sonia LE POTTIER (pouvoir à M. Jérôme MARCHAIS)
Mme Josette CHIRAT (pouvoir à M. Jean-Marie POUPELIN)
Mme Céline PEROCHEAU (pouvoir à M. Hervé AUBRON)
Mme Anne EON (pouvoir à M. Manuel GAULTHIER)

ABSENTE
Mme COLLET N.

M. Anthony BODIN a été élu secrétaire de séance.

OBJET

INTERCOMMUNALITE

Communauté de Communes Sèvre & Loire

Plan Local de l'Habitat (PLH)

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation notamment les articles L 302-2 ; R 302- 1 et suivants et les articles R 302-9 à R302-13 portant sur la validation du PLH,

Vu la délibération n° D20181212-12 du 12 décembre 2018 de la Communauté de communes Sèvre et Loire (CCSL),

Considérant que le projet de Programme Local de Habitat (PLH) arrêté doit être soumis à l'avis de chacun des conseils municipaux de la CCSL,

Conformément à l'article L 302-2 du Code de la Construction et de l'habitation, ce projet est soumis, par le Président de la CCSL, aux communes membres qui ont à se prononcer sous deux mois.

M le Maire présente à l'assemblée délibérante le projet de PLH de la CCSL.

La procédure d'élaboration a été engagée par délibération du conseil communautaire le 8 février 2017.

Le PLH est un outil stratégique de définition, de programmation et de pilotage de la politique locale de l'habitat. Comme l'indique l'article L 302-1 du Code de la construction «il définit pour une durée de six ans, les objectifs et les principes d'une politique visant à répondre aux besoins en logements et en hébergements, à favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale et à améliorer l'accessibilité du cadre bâti aux personnes handicapées en assurant entre les communes et entre les quartiers d'une même commune une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements. ».

Pour le PLH 2019-2024, la CCSL a retenu les orientations majeures suivantes :

- Orientation 1 : Adapter l'habitat de demain aux nouveaux enjeux fonciers
- Orientation 2 : Accompagner le développement du territoire et la croissance démographique

.../...

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture
le : - 5 FEV. 2019

et de la publication
le : - 6 FEV. 2019

.../...

- Orientation 3 : Pouvoir offrir à tous un logement correspondant aux évolutions des besoins de chacun
- Orientation 4 : Etre en capacité de proposer un habitat adapté pour des publics spécifiques
- Orientation 5 : Mettre en valeur la politique de l'habitat développée

Un programme d'actions sur six ans a été défini afin de garantir la réalisation des orientations fixées qui permettront de passer de l'ambition à l'action :

1. Observer et analyser les dynamiques opérationnelles foncières
2. Accompagner les communes dans leur politique foncière
3. Favoriser un renouvellement urbain et une qualité architecturale et urbaine
4. Étudier l'opportunité de créer un lieu unique d'information
5. Créer un observatoire de l'habitat
6. Inciter la production de logements locatifs sociaux
7. Inciter la production de logements accession sociale
8. Inciter la production de logements accession libre
9. Lutter contre le logement insalubre
10. Lutter contre la précarité énergétique
11. Favoriser maintien à domicile des personnes âgées
12. Développer une offre cohérente de logements adaptés aux personnes âgées
13. Être en capacité de proposer aux gens du voyage une solution de logement répondant à leurs besoins
14. Analyser l'utilisation de l'offre de logements temporaires à destination des jeunes actifs
15. Animer le PLH
16. Communiquer autour du logement

Le budget prévisionnel global s'élève à 110 000 € par an pour le fonctionnement et 50 000 € par an pour les investissements sur 6 ans.

Cette procédure d'élaboration entre désormais dans sa première phase de validation, avec les prochaines étapes suivantes :
- Recueil de l'avis des communes dans un délai de deux mois
- Nouvelle délibération du conseil communautaire validant le projet
- Recueil de l'avis de l'Etat
- Adoption définitive du PLH pour la période 2019-2024

Sur proposition du Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

D'EMETTRE un avis favorable au projet de Programme Local de l'Habitat (PLH) **2019-2024.**

D'AUTORISER Monsieur le Maire donner à ce dossier la suite qui convient et notamment à transmettre la délibération à la CCSL.

En Mairie, le 31 janvier 2019

Le Maire,
Jérôme MARCHAIS

MAIRIE DE VALLET 44330

Accusé réception Préfecture,
via FAST,
le 5 FEV. 2019

liberté égalité fraternité

N° 4-1-19

ville vallet en vignes

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi trente et un janvier, le Conseil Municipal de la commune de VALLET légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jérôme MARCHAIS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 janvier 2019

Nombre de Conseillers :	
en exercice	28
présents	23
votants	27

PRESENTS
M. Jérôme MARCHAIS, M. Jean-Marie POUPELIN, Mme Laurence SEIGNEURIN, M. Hervé AUBRON, Mme Céline CHARRIER, M. Mathieu LEGOUT, M. Pascal PAILLARD, M. Mickaël COLAISSEAU, M. Ludovic BUZONIE, Mme Béatrice BRICHON, M. Thierry BEAUQUIN, Mme Cécile HALLEREAU, M. Yannick GERARD, Mme Françoise DENIEUL, M. Stéphane DAVID, M. Anthony BODIN, Mme Delphine MARCHAND, Mme Audrey PICHON, M. Thierry FONTENEAU, Mme Nicole LACOSTE, M. Joël CHARPENTIER, M. Manuel GAULTHIER, Mme Nathalie BOBIERE

ABSENTES EXCUSEES
Mme Sonia LE POTTIER (pouvoir à M. Jérôme MARCHAIS)
Mme Josette CHIRAT (pouvoir à M. Jean-Marie POUPELIN)
Mme Céline PEROCHEAU (pouvoir à M. Hervé AUBRON)
Mme Anne EON (pouvoir à M. Manuel GAULTHIER)

ABSENTE
Mme COLLET N.

M. Anthony BODIN a été élu secrétaire de séance.

OBJET

PERSONNEL COMMUNAL

Convention avec le Centre Départemental de Gestion de Loire-Atlantique (CDG44)

Adhésion au service de médecine préventive

Vu le projet de convention d'adhésion au service de médecine préventive avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de Loire-Atlantique.

Considérant qu'il convient d'adhérer au service de médecine de prévention du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique conformément à la loi n°84-53 du 26 janvier 1984et au chapitre I du titre III du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié.

Considérant que cette convention a pour objet de définir les modalités de fonctionnement du service de médecine de prévention pour l'exercice de ses missions définies au chapitre II du titre III du décret n°85-603 du 10 juin 1985 et recense les obligations auxquelles chacune des parties s'engage.

Sur proposition du maire, après avis de la commission des finances du 24 janvier 2019,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

D'APPROUVER la convention d'adhésion au service de médecine préventive avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique annexée à la présente délibération, d'une durée de 3 ans, à effet au 1er janvier 2019.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'établissement de cette convention.

En Mairie, le 31 janvier 2019

Le Maire,
Jérôme MARCHAIS

MAIRIE DE VALLET 44330

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture
le : - 5 FEV. 2019

et de la publication
le : - 6 FEV. 2019

Accusé réception Préfecture via FAST,
le 5 FEV. 2019

liberté égalité fraternité

N° 5-1-19

ville vallet en vignes

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi trente et un janvier, le Conseil Municipal de la commune de VALLET légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jérôme MARCHAIS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 janvier 2019

Nombre de Conseillers :	
en exercice	28
présents	23
votants	27

PRESENTS
M. Jérôme MARCHAIS, M. Jean-Marie POUPELIN, Mme Laurence SEIGNEURIN, M. Hervé AUBRON, Mme Céline CHARRIER, M. Mathieu LEGOUT, M. Pascal PAILLARD, M. Mickaël COLAISSEAU, M. Ludovic BUZONIE, Mme Béatrice BRICHON, M. Thierry BEAUQUIN, Mme Cécile HALLEREAU, M. Yannick GERARD, Mme Françoise DENIEUL, M. Stéphane DAVID, M. Anthony BODIN, Mme Delphine MARCHAND, Mme Audrey PICHON, M. Thierry FONTENEAU, Mme Nicole LACOSTE, M. Joël CHARPENTIER, M. Manuel GAULTHIER, Mme Nathalie BOBIERE

ABSENTES EXCUSEES
Mme Sonia LE POTTIER (pouvoir à M. Jérôme MARCHAIS)
Mme Josette CHIRAT (pouvoir à M. Jean-Marie POUPELIN)
Mme Céline PEROCHEAU (pouvoir à M. Hervé AUBRON)
Mme Anne EON (pouvoir à M. Manuel GAULTHIER)

ABSENTE
Mme COLLET N.

M. Anthony BODIN a été élu secrétaire de séance.

OBJET

PERSONNEL COMMUNAL

Le Champilambart

Recrutement pour accroissement temporaire d'activité

Vu les dispositions prévues par la loi 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment l'article 3 alinéa 2,

Vu le budget primitif 2019.

Considérant le besoin occasionnel de soutien de l'agent chargé de la billetterie à l'espace culturel,

Sur proposition du Maire, après avis de la commission des finances du 24 janvier 2019,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

DE RECRUTER un Adjoint administratif, à temps complet, pour une période de deux mois, pour accroissement temporaire d'activité.

DE FIXER la rémunération de cet agent sur le 1er échelon du grade d'adjoint administratif territorial, IB 348 - IM 326.

En Mairie, le 31 janvier 2019

Le Maire,
Jérôme MARCHAIS

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture
le : - 5 FEV. 2019

et de la publication
le : - 6 FEV. 2019

MAIRIE DE VALLET 44330

Accusé réception Préfecture, via FAST,
le 5 FEV. 2019

liberté égalité fraternité

N° 6-1-19

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi trente et un janvier, le Conseil Municipal de la commune de VALLET légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jérôme MARCHAIS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 janvier 2019

Nombre de Conseillers :	
en exercice	28
présents	23
votants	27

PRESENTS
M. Jérôme MARCHAIS, M. Jean-Marie POUPELIN, Mme Laurence SEIGNEURIN, M. Hervé AUBRON, Mme Céline CHARRIER, M. Mathieu LEGOUT, M. Pascal PAILLARD, M. Mickaël COLAISSEAU, M. Ludovic BUZONIE, Mme Béatrice BRICHON, M. Thierry BEAUQUIN, Mme Cécile HALLEREAU, M. Yannick GERARD, Mme Françoise DENIEUL, M. Stéphane DAVID, M. Anthony BODIN, Mme Delphine MARCHAND, Mme Audrey PICHON, M. Thierry FONTENEAU, Mme Nicole LACOSTE, M. Joël CHARPENTIER, M. Manuel GAULTHIER, Mme Nathalie BOBIERE

ABSENTES EXCUSEES
Mme Sonia LE POTTIER (pouvoir à M. Jérôme MARCHAIS)
Mme Josette CHIRAT (pouvoir à M. Jean-Marie POUPELIN)
Mme Céline PEROCHEAU (pouvoir à M. Hervé AUBRON)
Mme Anne EON (pouvoir à M. Manuel GAULTHIER)

ABSENTE
Mme COLLET N.

M. Anthony BODIN a été élu secrétaire de séance.

OBJET

PERSONNEL COMMUNAL

Tableau des effectifs

Modifications

Vu la délibération du conseil municipal, en date du 20 décembre 2018, modifiant le tableau des effectifs.

Sur proposition du maire, après avis de la commission des finances du 24 janvier 2019

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

DE CREER deux postes au tableau des effectifs du personnel de la Commune de VALLET, à compter de ce jour :

Filière technique

↳ 2 postes d'adjoint technique à temps complet.

DE MODIFIER en conséquence, le tableau des effectifs du personnel de la Commune de VALLET, comme suit, à compter de ce jour :

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture
le : - 5 FEV. 2019

et de la publication
le : - 6 FEV. 2019

.../...

TABLEAU DES EFFECTIFS

TEMPS COMPLET	Autorisés au 20-12-18	Autorisés au 31-01-19	Pourvus au 20-12-18	Pourvus au 31-01-19
Directeur Général des services / Attaché principal	1	1	1	1
Directeur Artistique de l'Espace Culturel / Attaché	1	1	1	1
Attaché	3	3	3	3
Rédacteur principal 2cl	3	3	3	3
Rédacteur	1	1	1	1
Adjoint administratif principal 1ère classe	6	6	6	6
Adjoint administratif principal 2ème classe	6	6	4	6
Adjoint administratif	4	4	3	4
Sous total 1	**25**	**25**	**22**	**25**

TEMPS NON COMPLET	Autorisés au 20-12-18	Autorisés au 31-01-19	Pourvus au 20-12-18	Pourvus au 31-01-19
Adjoint administratif principal de 2ème classe 34/35	1	1	1	1
Adjoint administratif 28/35	3	3	3	3
Adjoint administratif 15/35	1	1	1	1
Sous total 2	**5**	**5**	**5**	**5**

TOTAL FILIERE ADMINISTRATIVE	**30**	**30**	**27**	**30**

TEMPS COMPLET	Autorisés au 20-12-18	Autorisés au 31-01-19	Pourvus au 20-12-18	Pourvus au 31-01-19
Directeur des Services Techniques/Ingénieur Principal	1	1	1	1
Technicien principal de 1ère classe	1	1	1	1
Technicien principal de 2ème classe	2	2	2	2
Technicien	1	1	1	1
Agent de maîtrise principal	2	2	2	2
Agent de maîtrise	2	2	1	1
Adjoint technique principal de 1ère classe	5	5	5	5
Adjoint technique principal de 2ème classe	9	9	5	5
Adjoint technique	19	21	17	18
Sous total 1	**42**	**44**	**35**	**36**

TEMPS NON COMPLET	Autorisés au 20-12-18	Autorisés au 31-01-19	Pourvus au 20-12-18	Pourvus au 31-01-19
Adjoint technique principal de 2ème classe 28/35	1	1	1	1
Adjoint technique principal de 2ème classe 25/35	1	1	1	1
Adjoint technique territorial 30/35	2	2	2	2
Adjoint technique territorial 28/35	6	6	5	6
Adjoint technique territorial 25/35	3	3	0	0
Adjoint technique territorial 21/35	1	1	1	1
Adjoint technique territorial 17,5/35	5	5	4	4
Adjoint technique territorial 15/35	3	3	1	3
Adjoint technique territorial 13/35	2	2	0	2
Adjoint technique territorial 15/35	1	1	0	1
Adjoint technique territorial 15/35	1	1	0	1
Adjoint technique territorial 15/35	2	2	0	2
Sous total 2	**28**	**28**	**15**	**24**

TOTAL FILIERE TECHNIQUE	**70**	**72**	**50**	**60**

TEMPS COMPLET	Autorisés au 20-12-18	Autorisés au 31-01-19	Pourvus au 20-12-18	Pourvus au 31-01-19
Brigadier-Chef principal	2	2	2	2
Brigadier	1	1	1	1
TOTAL FILIERE POLICE MUNICIPALE	**3**	**3**	**3**	**3**

TEMPS COMPLET	Autorisés au 20-12-18	Autorisés au 31-01-19	Pourvus au 20-12-18	Pourvus au 31-01-19
Agent spécialisé princ 1ère cl des écoles maternelles	1	1	1	1
Sous total 1	**1**	**1**	**1**	**1**

TEMPS NON COMPLET	Autorisés au 20-12-18	Autorisés au 31-01-19	Pourvus au 20-12-18	Pourvus au 31-01-19
A.T S.E.M. principal de 1ère classe 28/35	1	1	1	1
Sous total 2	**1**	**1**	**1**	**1**
TOTAL FILIERE SANITAIRE ET SOCIALE	**2**	**2**	**2**	**2**

TEMPS NON COMPLET		Autorisés au 20-12-18	Autorisés au 31-01-19	Pourvus au 20-12-18	Pourvus au 31-01-19
Assistant d 'Enseignement Artistique Principal 2ème classe					
Violon et chorale	10,5/20	1	1	1	1
Formation et éveil musical, chorale, animations scolaires	9,5/20	1	1	1	1
Assistant d 'Enseignement Artistique					
Guitare et direction	TC	1	1	1	1
Formation musicale, percussions brésiliennes, cornemuse, animations scolaires	17,34/20	1	1	1	1
Piano	11,5/20	1	1	1	1
Batterie et percussions	10,5/20	1	1	1	1
Violoncelle	7,75/20	1	1	1	1
Flûte traversière	7/20	1	1	1	1
Clarinette	7/20	1	1	1	1
Trombone-Tuba	4,5/20	1	1	1	1
Guitare	5/20	1	1	1	1
Saxophone, atelier jazz	6,5/20	1	1	1	1
Trompette	3,5/20	1	1	1	1
Accordéon	1,5/20	1	1	1	1
Technique vocale et chorale ados	4,5/20	1	1	1	1
Sous total 1		**15**	**15**	**15**	**15**
TOTAL FILIERE CULTURELLE		**15**	**15**	**15**	**15**

Suppression de poste

Création de poste

Accusé réception Préfecture, via FAST,

le 5 FEV. 2019

En Mairie, le 31 janvier 2019

Le Maire,
Jérôme MARCHAIS

MAIRIE DE ... 44330

liberté égalité fraternité

N° 7-1-19

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi trente et un janvier, le Conseil Municipal de la commune de VALLET légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jérôme MARCHAIS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 janvier 2019

Nombre de Conseillers :	
en exercice	28
présents	23
votants	27

PRESENTS
M. Jérôme MARCHAIS, M. Jean-Marie POUPELIN, Mme Laurence SEIGNEURIN, M. Hervé AUBRON, Mme Céline CHARRIER, M. Mathieu LEGOUT, M. Pascal PAILLARD, M. Mickaël COLAISSEAU, M. Ludovic BUZONIE, Mme Béatrice BRICHON, M. Thierry BEAUQUIN, Mme Cécile HALLEREAU, M. Yannick GERARD, Mme Françoise DENIEUL, M. Stéphane DAVID, M. Anthony BODIN, Mme Delphine MARCHAND, Mme Audrey PICHON, M. Thierry FONTENEAU, Mme Nicole LACOSTE, M. Joël CHARPENTIER, M. Manuel GAULTHIER, Mme Nathalie BOBIERE

ABSENTES EXCUSEES
Mme Sonia LE POTTIER (pouvoir à M. Jérôme MARCHAIS)
Mme Josette CHIRAT (pouvoir à M. Jean-Marie POUPELIN)
Mme Céline PEROCHEAU (pouvoir à M. Hervé AUBRON)
Mme Anne EON (pouvoir à M. Manuel GAULTHIER)

ABSENTE
Mme COLLET N.

M. Anthony BODIN a été élu secrétaire de séance.

OBJET

AFFAIRES FINANCIERES

Tarifs 2019

Espace culturel Le Champilambart

Modifications

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Considérant la nécessité de modifier les tarifs des salles et prestations de l'Espace culturel pour 2019,

Sur proposition du Maire, après avis de la commission des finances du 24 janvier 2019,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

D'ADOPTER les tarifs municipaux modifiés ci-après pour les salles et prestations de l'Espace culturel au 1er janvier 2019,

D'ABROGER toutes les dispositions antérieures.

En Mairie, le 31 janvier 2019

Le Maire,
Jérôme MARCHAIS

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture
le : - 5 FEV. 2019

et de la publication
le : - 6 FEV. 2019

Accusé réception Préfecture, via FAST,
le 5 FEV. 2019

TARIFS SALLES - EQUIPEMENTS - PRESTATIONS
ESPACE CULTUREL LE CHAMPILAMBART

Salles - Equipements - Prestations		Particuliers Valletais-Associations Valletaises et Comités d'Entreprises Valletais	
		tarifs 2019	
		HT	TTC
FORFAITS SALLES	Accueil/Bar	167,50 €	201,00 €
	Salle Rabelais	269,17 €	323,00 €
	Salles de Réunion	60,00 €	72,00 €
	Accueil Bar + Salle Ronsard	534,17 €	641,00 €
	Accueil Bar + Salle Du Bellay	695,00 €	834,00 €
	FORFAIT A - Accueil/Bar-Du Bellay-Ronsard	875,00 €	1 050,00 €
	FORFAIT A' -Accueil/Bar - Rabelais-Du Bellay	905,83 €	1 087,00 €
	FORFAIT B - Complexe total (sauf cuisine)	1 158,33 €	1 390,00 €
FORFAITS MARIAGES	FORFAIT C-Cuisine-Accueil/Bar-Rabelais-Réunion	495,00 €	594,00 €
	FORFAIT D-Cuisine-Accueil/Bar-Rabelais-Ronsard-Réunion	856,67 €	1 028,00 €
	FORFAIT E-Cuisine-Accueil/Bar-Ronsard - Réunion	592,50 €	711,00 €

Tarif semaine (du lundi au jeudi) : 15% de remise appliquée sur les tarifs ci-dessus

		HT	TTC
EQUIPEMENTS	Cuisine	188,33 €	226,00 €
	Tribune	188,33 €	226,00 €
	Sonorisation : base avec 2 micros	150,00 €	180,00 €
	Sonorisation : micro fil supplémentaire	21,67 €	26,00 €
	Sonorisation : micro sans fil supplémentaire	43,33 €	52,00 €
	location vidéo projecteur + écran	73,33 €	88,00 €
	mise à disposition du plateau scénique (hors équipements) et présence d'un SSIAP 1 (8h)	338,33 €	406,00 €
	mise à disposition du plateau scénique pour les répétitions	250,00 €	300,00 €
	Plateau scénique + 3 perches électriques et face avec la présence d'un technicien SSIAP 1 (8h)	446,67 €	536,00 €
	*Vidéo Projecteur 5000 Lumens laser	213,33 €	256,00 €
	loges	80,83 €	97,00 €
	location et installation praticables à l'unité (hors mariage) (limité à 10 dans la salle Du Bellay)	2,50 €	3,00 €
PRESTATIONS	Ménage : forfait bar	60,83 €	73,00 €
	Ménage : forfait cuisines	193,33 €	232,00 €
	forfait ménage à caractère exceptionnel	193,33 €	232,00 €
	Installation forfait tables	2,50 €	3,00 €
	Rangement : forfait tables	2,50 €	3,00 €
	Installation forfait chaises	0,27 €	0,32 €
	Rangement : forfait chaises	0,27 €	0,32 €

TARIFS SALLES - EQUIPEMENTS - PRESTATIONS
ESPACE CULTUREL LE CHAMPILAMBART

Salles - Equipements - Prestations		Associations et particuliers hors commune-Entreprises Valletaises-organismes à caractère social-institutions	
		Tarifs 2019	
		HT(TVA 20%)	TTC
FORFAITS STANDARD	Accueil/Bar	184,17 €	221,00 €
	Salle Rabelais	419,17 €	503,00 €
	Salles de Réunion	80,83 €	97,00 €
	Accueil Bar + Salle Ronsard	781,67 €	938,00 €
	Accueil Bar + Salle Du Bellay	966,67 €	1 160,00 €
	FORFAIT A - Accueil/Bar-Du Bellay-Ronsard	1 416,67 €	1 700,00 €
	FORFAIT A' - Accueil Bar-Du Bellay-Rabelais	1 241,67 €	1 490,00 €
	FORFAIT B - Complexe total (sauf cuisine)	1 849,17 €	2 219,00 €
FORFAITS MARIAGE	FORFAIT C-Cuisine-Accueil/Bar-Rabelais-Réunion	791,67 €	950,00 €
	FORFAIT D-Cuisine-Accueil/Bar-Rabelais-Ronsard-Réunion	1 385,83 €	1 663,00 €
	FORFAIT E-Cuisine-Accueil/Bar-Ronsard-Réunion	905,83 €	1 087,00 €
Tarif semaine (du lundi au jeudi) : 15% de remise appliquée sur les tarifs ci-dessus			
		HT	TTC
EQUIPEMENTS	Cuisine	188,33 €	226,00 €
	Tribune	188,33 €	226,00 €
	Sonorisation : base avec 2 micros	150,00 €	180,00 €
	Sonorisation : micro fil supplémentaire	21,67 €	26,00 €
	Sonorisation : micro sans fil supplémentaire	43,33 €	52,00 €
	location vidéo projecteur + écran	73,33 €	88,00 €
	mise à disposition du plateau scénique (hors équipements) et présence d'un SSIAP 1 (8h)	338,33 €	406,00 €
	mise à disposition du plateau scénique pour les répétitions	250,00 €	300,00 €
	Plateau scénique + 3 perches électriques et face avec la présence d'un technicien SSIAP 1 (8h)	446,67 €	536,00 €
	*Vidéo Projecteur 5000 Lumens laser	213,33 €	256,00 €
	loges	80,83 €	97,00 €
	location et installation praticables à l'unité hors mariage(limité à 10 dans la salle Du Bellay)	2,50 €	3,00 €
PRESTATIONS	Ménage : forfait bar	60,83 €	73,00 €
	Ménage : forfait cuisines	193,33 €	232,00 €
	forfait ménage à caractère exceptionnel	193,33 €	232,00 €
	Installation forfait tables	2,50 €	3,00 €
	Rangement : forfait tables	2,50 €	3,00 €
	Installation forfait chaises	0,27 €	0,32 €
	Rangement : forfait chaises	0,27 €	0,32 €

TARIFS SALLES-EQUIPEMENTS - PRESTATIONS
ESPACE CULTUREL LE CHAMPILAMBART

Salles - Equipements - Prestations		Entreprises Extérieures à Vallet	
		Tarifs 2019	
		HT (TVA 20%)	TTC
FORFAITS	Accueil/Bar	208,33 €	250,00 €
	Salle Rabelais	488,33 €	586,00 €
	Salles de Réunion	109,17 €	131,00 €
	Accueil/Bar +Salle Ronsard	882,50 €	1 059,00 €
	Accueil/Bar + Salle Du Bellay	1 099,17 €	1 319,00 €
	FORFAIT A - Accueil/Bar-Du Bellay-Ronsard	1 660,00 €	1 992,00 €
	FORFAIT A' -Accueil/Bar-Du Bellay- Rabelais	1 449,17 €	1 739,00 €
	FORFAIT B - Complexe total (sauf cuisine)	2 155,00 €	2 586,00 €

Tarif semaine (du lundi au jeudi) : 15% de remise appliquée sur les tarifs ci-dessus

		HT	TTC
EQUIPEMENTS	Cuisine	188,33 €	226,00 €
	Tribune	188,33 €	226,00 €
	Sonorisation : base avec 2 micros	150,00 €	180,00 €
	Sonorisation : micro fil supplémentaire	21,67 €	26,00 €
	Sonorisation : micro sans fil supplémentaire	43,33 €	52,00 €
	location vidéo projecteur + écran	73,33 €	88,00 €
	mise à disposition du plateau scénique (hors équipements) et présence d'un SSIAP 1 (8h)	338,33 €	406,00 €
	mise à disposition du plateau scénique pour les répétitions	250,00 €	300,00 €
	Plateau scénique + 3 perches électriques et face avec la présence d'un technicien SSIAP 1 (8h)	446,67 €	536,00 €
	*Vidéo Projecteur 5000 Lumens laser	213,33 €	256,00 €
	loges	80,83 €	97,00 €
	location et installation praticables à l'unité (limité à 10 dans la salle Du Bellay)	2,50 €	3,00 €
PRESTATIONS	Ménage : forfait bar	60,83 €	73,00 €
	Ménage : forfait cuisines	193,33 €	232,00 €
	forfait ménage à caractère exceptionnel	193,33 €	232,00 €
	Installation forfait tables	2,50 €	3,00 €
	Rangement : forfait tables	2,50 €	3,00 €
	Installation forfait chaises	0,27 €	0,32 €
	Rangement : forfait chaises	0,27 €	0,32 €

ESPACE CULTUREL "Le Champilambart"

Prestations Techniques
pour les Associations et les entreprises Valletaises

	Tarifs 2019	
Prestation Technique type spectacle	montant HT	montant TTC
Totalité des équipements son et lumière de la salle *(si la demande dépasse les moyens disponibles, les organisateurs prennent en charge la location de matériels supplémentaires)* *et Régisseur SSIAP 1 (10h)*	**833,33 €**	**1 000,00 €**
Totalité de la lumière et video de la salle +1 Régisseur SSIAP 1 (10h)	**573,33 €**	**688,00 €**
Totalité du son et 1 Régisseur SSIAP 1 (10h)	**572,50 €**	**687,00 €**
Kit son et lumière manifestation musique amplifiée	250,00 €	300,00 €
Prestation ***d'un technicien à l'heure***	**30,00 €**	**39,00 €**
Prestation Technique type congrès, AG ... *Equipements scéniques son et lumière de la salle* *Vidéo projecteur, écran, son et lumière* *(si la demande dépasse les moyens disponibles, les organisateurs prennent en charge la location de matériels supplémentaires)* *et Régisseur SSIAP 1 (10h)*	**729,17 €**	**875,00 €**
Prestation d'un technicien à l'heure	**32,50 €**	**39,00 €**

ESPACE CULTUREL "Le Champilambart"

Prestations Techniques
pour les Associations et les entreprises extérieures à Vallet

	Tarifs 2019	
Prestation Technique type spectacle	montant HT	montant TTC
Totalité des équipements son et lumière de la salle *(si la demande dépasse les moyens disponibles, les organisateurs prennent en charge la location de matériels supplémentaires)* *et Régisseur SSIAP 1 (10h)*	**1 040,83 €**	**1 249,00 €**
Kit son et lumière manifestation musique amplifiée	**250,00 €**	300,00 €
Totalité de la lumière et video de la salle +1 Régisseur SSIAP 1 (10h)	**707,50 €**	**849,00 €**
Totalité du son et 1 Régisseur SSIAP 1 (10h)	**707,50 €**	**849,00 €**
Prestation d'un technicien à l'heure	**32,50 €**	**39,00 €**

Prestation Technique type congrès, AG ... *Equipements scéniques son et lumière de la salle* *Vidéo projecteur, écran, son et lumière* *(si la demande dépasse les moyens disponibles, les organisateurs prennent en charge la location de matériels supplémentaires)* *et Régisseur SSIAP 1 (10h)*	**911,67 €**	**1 094,00 €**
Prestation d'un technicien à l'heure	**32,50 €**	**39,00 €**

N° 8-1-19

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi trente et un janvier, le Conseil Municipal de la commune de VALLET légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jérôme MARCHAIS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 janvier 2019

Nombre de Conseillers :	
en exercice	28
présents	23
votants	27

PRESENTS
M. Jérôme MARCHAIS, M. Jean-Marie POUPELIN, Mme Laurence SEIGNEURIN, M. Hervé AUBRON, Mme Céline CHARRIER, M. Mathieu LEGOUT, M. Pascal PAILLARD, M. Mickaël COLAISSEAU, M. Ludovic BUZONIE, Mme Béatrice BRICHON, M. Thierry BEAUQUIN, Mme Cécile HALLEREAU, M. Yannick GERARD, Mme Françoise DENIEUL, M. Stéphane DAVID, M. Anthony BODIN, Mme Delphine MARCHAND, Mme Audrey PICHON, M. Thierry FONTENEAU, Mme Nicole LACOSTE, M. Joël CHARPENTIER, M. Manuel GAULTHIER, Mme Nathalie BOBIERE

ABSENTES EXCUSEES
Mme Sonia LE POTTIER (pouvoir à M. Jérôme MARCHAIS)
Mme Josette CHIRAT (pouvoir à M. Jean-Marie POUPELIN)
Mme Céline PEROCHEAU (pouvoir à M. Hervé AUBRON)
Mme Anne EON (pouvoir à M. Manuel GAULTHIER)

ABSENTE
Mme COLLET N.

M. Anthony BODIN a été élu secrétaire de séance.

OBJET

AFFAIRES FINANCIERES

Subventions

FEADER

Aménagement de la Coulée de la Logne

Vu la délibération du 29 juin 2017 autorisant le Maire à solliciter une subvention européenne LEADER pour la réalisation du projet d'aménagement paysager, environnemental et récréatif des abords de la Logne à Vallet,

Vu la validation de l'instruction règlementaire du dossier Leader par la Région autorité de gestion des fonds FEADER,

Vu les aides octroyées par la Région dans le cadre du Contrat régional de bassin versant au titre de la restauration écologique du cours d'eau,

BUDGET DE L'OPERATION :

Le budget total de l'opération est ainsi établi, y compris la répartition entre les dépenses retenues au financement Région et les dépenses retenues au financement européen LEADER :

	Dépense totale (en € HT)	Dépense retenue Région CRBV	Dépense retenue Leader
Sous projet // Restauration de la continuité écologique du cours d'eau			
Etudes préalables	12 445,00	12 445,00	0,00
1. Installation de chantier, accès, études	9 163,20	9 163,20	0,00
2. Travaux de démolition du seuil au niveau du pont	6 845,40	6 845,40	0,00
2. Travaux de démolition du seuil amont	526,70	526,70	0,00
2. Travaux dans le lit mineur	9 184,50	9 184,50	0,00
Sous-Total	***38 164,80***	***38 164,80***	***0,00***

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture
le : - 5 FEV. 2019

et de la publication
le : - 6 FEV. 2019

.../...

.../...

Sous projet // Aménagements paysagers, d'accès du public et de sensibilisation			
Etudes	8 050,00	8 050,00	0,00
Travaux pour accès au belvédère à proximité du lavoir (Tranche conditionnelle du marché restauration continuité écologique)	4 458,00	0,00	4 458,00
Travaux de reprofilage de berge rive droite (aménagement paysager) // marché restauration continuité écologique	3 952,00	3 952,00	0,00
1. Travaux préparatoires	2 691,75	2 691,75	0,00
2. Terrassements et revêtement de sol pour cheminements	39 371,79	39 371,79	0,00
3. Engazonnement	3 499,24	3 499,24	0,00
4. Mobilier (tables, bancs...)	6 528,00	0,00	6 528,00
4. Mobilier agrès (jeux)	2 182,50	0,00	0,00
5. Clôtures pour éco-paturage	13 531,75	0,00	13 531,75
6. Option 1 passerelle bois (hors variante)	12 222,00	12 222,00	
7. Option 2 signalétique (totems, bornes...)	3 443,50	3 443,50	3 443,50
8. Option 3.1 Fourniture et plantations arbres fruitiers	574,71	0,00	574,71
8. Option 3.2 Fourniture et plantations d'arbres tiges et arbustes	5 080,08	5 080,08	0,00
8. Option 3.3. Accessoires de plantations arbres fruitiers	602,37		602,37
8. Option 3.3. Accessoires de plantations arbres tiges et arbustes	1 222,20	1 222,20	0,00
8. Option 3.3. Paillage arbres	517,26	0,00	517,26
8. Option 3.3. Manchons arbres enclos	250,26	0,00	250,26
Sous-Total	***108 177,41***	***79 532,56***	***29 905,85***
Total général	***146 342,21***	***117 697,36***	***29 905,85***

Le programme Leader du Pays du Vignoble Nantais, prévoit le soutien à des opérations de préservation et de mise en valeur de la trame verte et bleue. Les projets et dépenses liées sont ainsi éligibles à un financement européen FEADER.

Le projet a donc fait l'objet d'une demande d'aide européenne et le dossier a été validé par le comité Leader du Pays du Vignoble Nantais, pour un montant d'aide FEADER de 23 924,68 €.

FINANCEMENT DE L'OPERATION :

Le financement de l'opération d'ensemble est le suivant :

Financeur	**Montant € HT**	**%**
Région des Pays de la Loire	72 046,16	49,23%
Programme Leader du Pays du Vignoble Nantais (FEADER)	23 924,68	16,35%
Autofinancement	50 371,37	34,42%
TOTAL	**146 342,21**	

.../...

.../...

Le plan de financement du sous dossier Leader est le suivant :

Financeur	Montant € HT	%
Région des Pays de la Loire	2 238,27	7,48%
Programme Leader du Pays du Vignoble Nantais (FEADER)	23 924,68	80%
Autofinancement	3 742,90	12,52%
TOTAL	**29 905,85**	

Sur proposition du maire, après avis de la commission des finances du 24 janvier 2019,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

DE VALIDER le budget prévisionnel et les plans de financement prévisionnels ci-dessus détaillés, pour cette opération et le dossier présenté au programme Leader,

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires à la bonne mise en œuvre de cette demande d'aide européenne et notamment toute pièce complémentaire au dossier de demande d'aide, convention et ses éventuels avenants, dossier de demande de paiement, ainsi que les annexes à ces documents.

En Mairie, le 31 janvier 2019

Le Maire,
Jérôme MARCHAIS

MAIRIE DE VALLET 44330

Accusé réception Préfecture, via FAST,
le 5 FEV. 2019

liberté égalité fraternité

N° 9-1-19

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi trente et un janvier, le Conseil Municipal de la commune de VALLET légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jérôme MARCHAIS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 janvier 2019

Nombre de Conseillers :	
en exercice	28
présents	23
votants	27

PRESENTS
M. Jérôme MARCHAIS, M. Jean-Marie POUPELIN, Mme Laurence SEIGNEURIN, M. Hervé AUBRON, Mme Céline CHARRIER, M. Mathieu LEGOUT, M. Pascal PAILLARD, M. Mickaël COLAISSEAU, M. Ludovic BUZONIE, Mme Béatrice BRICHON, M. Thierry BEAUQUIN, Mme Cécile HALLEREAU, M. Yannick GERARD, Mme Françoise DENIEUL, M. Stéphane DAVID, M. Anthony BODIN, Mme Delphine MARCHAND, Mme Audrey PICHON, M. Thierry FONTENEAU, Mme Nicole LACOSTE, M. Joël CHARPENTIER, M. Manuel GAULTHIER, Mme Nathalie BOBIERE

ABSENTES EXCUSEES
Mme Sonia LE POTTIER (pouvoir à M. Jérôme MARCHAIS)
Mme Josette CHIRAT (pouvoir à M. Jean-Marie POUPELIN)
Mme Céline PEROCHEAU (pouvoir à M. Hervé AUBRON)
Mme Anne EON (pouvoir à M. Manuel GAULTHIER)

ABSENTE
Mme COLLET N.

M. Anthony BODIN a été élu secrétaire de séance.

OBJET

AFFAIRES FINANCIERES

Cession de biens

Escalier et barrières métalliques

Tarifs

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il y a huit ans, suite au chantier de déconstruction de vieux bâtiments (ex-chais Drouet), situés Boulevard du Luxembourg et appartenant à la commune de Vallet, cette dernière est devenue propriétaire d'un escalier et de barrières métalliques,

Considérant que ces matériels ne sont désormais plus utilisés et qu'un particulier s'est porté acquéreur,

Sur proposition du Maire, après avis de la commission des finances du 24 janvier 2019,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

DE FIXER le tarif de vente de l'escalier et des trois barrières à 500 € TTC le lot.

D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

En Mairie, le 31 janvier 2019

Le Maire,
Jérôme MARCHAIS

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture
le : - 5 FEV. 2019

et de la publication
le : - 6 FEV. 2019

Accusé réception Préfecture, via FAST,
le - 5 FEV. 2019

MAIRIE DE VALLET 44330

liberté égalité fraternité

N° 10-1-19

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi trente et un janvier, le Conseil Municipal de la commune de VALLET légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jérôme MARCHAIS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 janvier 2019

Nombre de Conseillers :	
en exercice	28
présents	23
votants	27

PRESENTS
M. Jérôme MARCHAIS, M. Jean-Marie POUPELIN, Mme Laurence SEIGNEURIN, M. Hervé AUBRON, Mme Céline CHARRIER, M. Mathieu LEGOUT, M. Pascal PAILLARD, M. Mickaël COLAISSEAU, M. Ludovic BUZONIE, Mme Béatrice BRICHON, M. Thierry BEAUQUIN, Mme Cécile HALLEREAU, M. Yannick GERARD, Mme Françoise DENIEUL, M. Stéphane DAVID, M. Anthony BODIN, Mme Delphine MARCHAND, Mme Audrey PICHON, M. Thierry FONTENEAU, Mme Nicole LACOSTE, M. Joël CHARPENTIER, M. Manuel GAULTHIER, Mme Nathalie BOBIERE

ABSENTES EXCUSEES
Mme Sonia LE POTTIER (pouvoir à M. Jérôme MARCHAIS)
Mme Josette CHIRAT (pouvoir à M. Jean-Marie POUPELIN)
Mme Céline PEROCHEAU (pouvoir à M. Hervé AUBRON)
Mme Anne EON (pouvoir à M. Manuel GAULTHIER)

ABSENTE
Mme COLLET N.

M. Anthony BODIN a été élu secrétaire de séance.

OBJET

ENFANCE - JEUNESSE

Subventions

Ecoles

Aide municipale aux écoles pour les sorties éducatives

Vu le budget primitif 2019,

Sur proposition du Maire, après avis des commissions "Affaires Scolaires" et "Finances" du 24 janvier 2018,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

D'ACCORDER pour l'année scolaire 2018/2019 les aides municipales suivantes pour les sorties éducatives :

- 12.90 € par élève de maternelle
- 15.16 € par élève d'élémentaire

DE DIRE

- que le nombre d'élèves pris en compte pour cette aide :
  - concerne tous les enfants pour l'école publique Paul Eluard et seuls ceux domiciliés à VALLET pour l'Ecole privée Sainte Marie,
  - est fixé par la liste adressée au 30 septembre par chaque établissement scolaire.

- que les sommes correspondantes seront versées au vu des justificatifs adressés à la Mairie indiquant les sorties éducatives réalisées.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

En Mairie, le 31 janvier 2019

Le Maire,
Jérôme MARCHAIS

MAIRIE DE VALLET 44330

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture
le : - 5 FEV. 2019

et de la publication
le : - 6 FEV. 2019

Accusé réception Préfecture, via FAST,
le 5 FEV. 2019

liberté égalité fraternité

N° 11-1-19

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi trente et un janvier, le Conseil Municipal de la commune de VALLET légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jérôme MARCHAIS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 janvier 2019

Nombre de Conseillers :	
en exercice	28
présents	23
votants	27

PRESENTS
M. Jérôme MARCHAIS, M. Jean-Marie POUPELIN, Mme Laurence SEIGNEURIN, M. Hervé AUBRON, Mme Céline CHARRIER, M. Mathieu LEGOUT, M. Pascal PAILLARD, M. Mickaël COLAISSEAU, M. Ludovic BUZONIE, Mme Béatrice BRICHON, M. Thierry BEAUQUIN, Mme Cécile HALLEREAU, M. Yannick GERARD, Mme Françoise DENIEUL, M. Stéphane DAVID, M. Anthony BODIN, Mme Delphine MARCHAND, Mme Audrey PICHON, M. Thierry FONTENEAU, Mme Nicole LACOSTE, M. Joël CHARPENTIER, M. Manuel GAULTHIER, Mme Nathalie BOBIERE

ABSENTES EXCUSEES
Mme Sonia LE POTTIER (pouvoir à M. Jérôme MARCHAIS)
Mme Josette CHIRAT (pouvoir à M. Jean-Marie POUPELIN)
Mme Céline PEROCHEAU (pouvoir à M. Hervé AUBRON)
Mme Anne EON (pouvoir à M. Manuel GAULTHIER)

ABSENTE
Mme COLLET N.

M. Anthony BODIN a été élu secrétaire de séance.

OBJET

ENFANCE - JEUNESSE

Subventions

Ecoles

Aide municipale aux écoles pour les fournitures scolaires

Vu le budget primitif 2019,

Sur proposition du Maire, après avis des commissions Affaires Scolaires et Finances du 24 janvier 2019,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

D'ACCORDER pour l'année scolaire 2018/2019 les aides municipales suivantes pour les fournitures scolaires :

- 35.00 € par élève de maternelle
- 38.00 € par élève d'élémentaire

DE DIRE

➔ que le nombre d'élèves pris en compte pour cette aide :
- ➢ concerne tous les enfants pour l'école publique Paul Eluard et seuls ceux domiciliés à VALLET pour l'Ecole privée Sainte Marie,
- ➢ est fixé par la liste adressée au 30 septembre par chaque établissement scolaire.

- que les sommes correspondantes seront versées soit au vu des justificatifs adressés à la Mairie détaillant les fournitures achetées, soit par un paiement direct de la commande des fournitures commandées.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

En Mairie, le 31 janvier 2019

Le Maire,
Jérôme MARCHAIS

MAIRIE DE VALLET 44330

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture
le : - 5 FEV. 2019

et de la publication
le : - 6 FEV. 2019

Accusé réception Préfecture, via FAST,
le - 5 FEV. 2019

liberté égalité fraternité

N° 12-1-19

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi trente et un janvier, le Conseil Municipal de la commune de VALLET légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jérôme MARCHAIS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 janvier 2019

Nombre de Conseillers :	
en exercice	28
présents	23
votants	27

PRESENTS
M. Jérôme MARCHAIS, M. Jean-Marie POUPELIN, Mme Laurence SEIGNEURIN, M. Hervé AUBRON, Mme Céline CHARRIER, M. Mathieu LEGOUT, M. Pascal PAILLARD, M. Mickaël COLAISSEAU, M. Ludovic BUZONIE, Mme Béatrice BRICHON, M. Thierry BEAUQUIN, Mme Cécile HALLEREAU, M. Yannick GERARD, Mme Françoise DENIEUL, M. Stéphane DAVID, M. Anthony BODIN, Mme Delphine MARCHAND, Mme Audrey PICHON, M. Thierry FONTENEAU, Mme Nicole LACOSTE, M. Joël CHARPENTIER, M. Manuel GAULTHIER, Mme Nathalie BOBIERE

ABSENTES EXCUSEES
Mme Sonia LE POTTIER (pouvoir à M. Jérôme MARCHAIS)
Mme Josette CHIRAT (pouvoir à M. Jean-Marie POUPELIN)
Mme Céline PEROCHEAU (pouvoir à M. Hervé AUBRON)
Mme Anne EON (pouvoir à M. Manuel GAULTHIER)

ABSENTE
Mme COLLET N.

M. Anthony BODIN a été élu secrétaire de séance.

OBJET

ENFANCE - JEUNESSE

Subventions

Ecoles

Aide municipale aux écoles pour les manuels et livrets pédagogiques et matériel pédagogique pour la classe ULIS

Vu le budget primitif pour 2019,

Vu l'avis de la commission des Affaires scolaires.

Considérant que suite à la réforme des programmes présentés par le Ministre de l'Education, il s'avère nécessaire de changer l'ensemble des livres dans les établissements scolaires élémentaires (3 livres par enfant),

Sur proposition du maire, après avis de la commission des affaires scolaires et des finances,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

D'ACCORDER pour l'année scolaire 2018/2019 et dernière année avant réévaluation de la commission affaires scolaires pour les élèves de l'élémentaire,. les aides municipales suivantes pour l'achat de manuels, de livrets pédagogiques et matériel pédagogique (pour les élèves de la classe ULIS) :

- 11.07 € par élève de maternelle
- 23.50 € par élève d'élémentaire

DE DIRE

➔ que le nombre d'élèves pris en compte pour cette aide :
- ➢ concerne tous les enfants pour l'école publique Paul Eluard et seuls ceux domiciliés à VALLET pour l'Ecole privée Sainte Marie,
- ➢ est fixé par la liste adressée au 30 septembre par chaque établissement scolaire.

➔ que les sommes correspondantes seront versées au vu des justificatifs adressés à la Mairie indiquant l'acquisition de manuels et livrets pédagogiques réalisés ou de tout autre support pédagogique.

.../...

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture
le : - 5 FEV. 2019

et de la publication
le : - 6 FEV. 2019

.../...

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

En Mairie, le 31 janvier 2019

Le Maire,
Jérôme MARCHAIS

MAIRIE DE VALLET 44330

Accusé réception Préfecture,
via FAST,

le 5 FEV. 2019

liberté égalité fraternité

N° 13-1-19

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi trente et un janvier, le Conseil Municipal de la commune de VALLET légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jérôme MARCHAIS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 janvier 2019

Nombre de Conseillers :	
en exercice	28
présents	24
votants	27

PRESENTS
M. Jérôme MARCHAIS, M. Jean-Marie POUPELIN, Mme Laurence SEIGNEURIN, M. Hervé AUBRON, Mme Céline CHARRIER, M. Mathieu LEGOUT, M. Pascal PAILLARD, M. Mickaël COLAISSEAU, M. Ludovic BUZONIE, Mme Béatrice BRICHON, M. Thierry BEAUQUIN, Mme Cécile HALLEREAU, M. Yannick GERARD, Mme Françoise DENIEUL, M. Stéphane DAVID, M. Anthony BODIN, Mme Delphine MARCHAND, Mme Audrey PICHON, M. Thierry FONTENEAU, Mme Nicole LACOSTE, M. Joël CHARPENTIER, M. Manuel GAULTHIER, Mme Nathalie BOBIERE

ABSENTES EXCUSEES
Mme Sonia LE POTTIER (pouvoir à M. Jérôme MARCHAIS)
Mme Josette CHIRAT (pouvoir à M. Jean-Marie POUPELIN)
Mme Céline PEROCHEAU (pouvoir à M. Hervé AUBRON)
Mme Anne EON (pouvoir à M. Manuel GAULTHIER)

ABSENTE
Mme COLLET N.

M. Anthony BODIN a été élu secrétaire de séance.

OBJET

ENFANCE - JEUNESSE

Subventions

Ecoles

Dotations pour projets pédagogiques

Vu le budget primitif pour 2019,

Vu l'avis de la commission des Affaires scolaires en date du 15 octobre 2018.

Sur proposition du maire, après avis de la commission des finances du 24 janvier 2019

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

D'ACCORDER la somme maximale de 4 069,80 € pour l'école élémentaire publique Paul Eluard et 2 827,44 € pour l'école privée Sainte Marie pour l'année scolaire 2018/2019.

DE DIRE,
- que le nombre d'élèves pris en compte pour cette aide concerne tous les enfants pour l'école publique Paul Eluard et seuls ceux domiciliés à Vallet pour l'Ecole privée Ste Marie.

- que la prise en charge financière est effectuée, au vu de justificatifs adressés à la Mairie indiquant les projets pédagogiques réalisés dans la limite de l'enveloppe financière maximale, selon les pourcentages suivants :
  - 25 % du coût du séjour, c'est-à-dire de l'hébergement, de la nourriture et de l'accompagnement pédagogique interne,
  - 50 % du coût du transport.

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Préfecture
le : - 5 FEV. 2019

et de la publication
le : - 6 FEV. 2019

En Mairie, le 31 janvier 2019

Le Maire,
Jérôme MARCHAIS

MAIRIE DE VALLET 44330

Accusé réception Préfecture, via FAST,
le 5 FEV. 2019